

Communiqué de presse

Nice, le 14.01.2021

Impact économique du couvre-feu à 18H00 : La CCI Nice Côte d'Azur dresse un état des lieux

Suite à la mise en place du couvre-feu à 18H00 le 2 janvier 2021, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur vient de lancer une enquête de perception auprès des entreprises du département afin de mesurer l'impact sur leurs activités. Trois grands secteurs d'activités avec le commerce, la restauration et les services, ont été sollicités pour répondre à un questionnaire exhaustif via 5 questions et 3 dédiées plus particulièrement aux restaurateurs :

1. Quel est votre secteur d'activité et quelle est la commune d'implantation de votre activité ?
2. Quel est le pourcentage de perte de chiffre d'affaires généré par l'instauration du couvre-feu de 18H00 sur votre activité ?
3. Allez-vous recourir à l'activité partielle en raison du couvre-feu ?
4. Êtes-vous favorable à une ouverture dérogatoire le dimanche jusqu'aux soldes ?
5. Avec la mise en place du couvre-feu, allez-vous revoir vos horaires d'ouverture ? Si oui sur quelle amplitude horaire ?

Pour les restaurateurs,

6. Avez-vous mis en place un service de livraison ?
7. A combien estimez-vous la perte de marge avec la mise en place de ce service ?
8. A combien estimez-vous la perte de chiffre d'affaires sur la vente à emporter ?

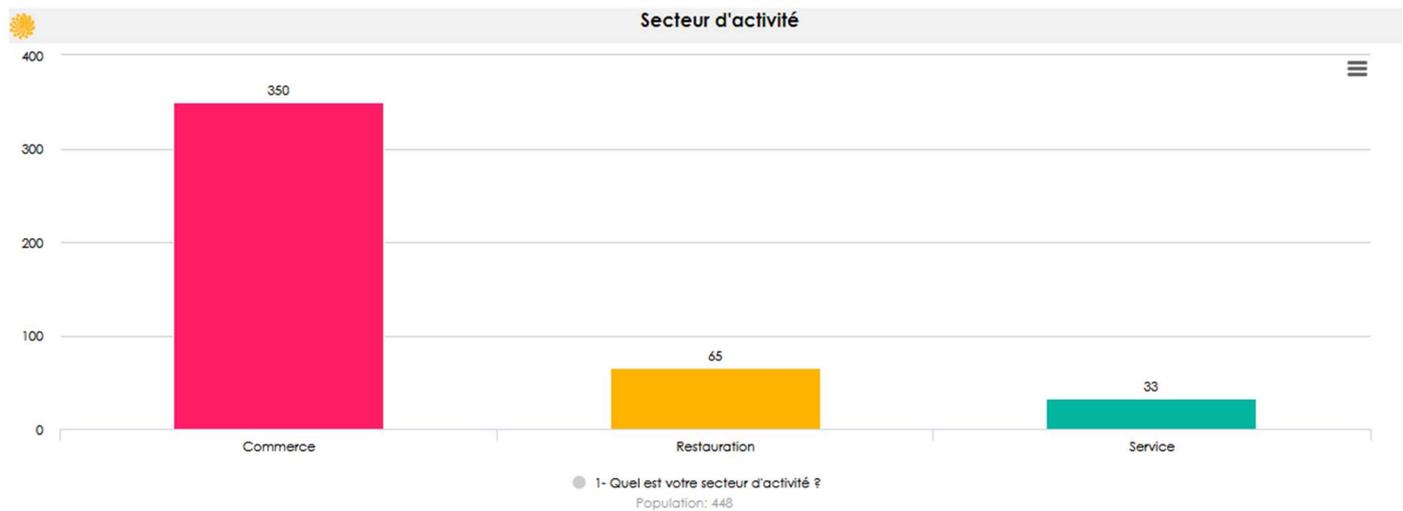
Jean-Pierre Savarino, Président de la CCI Nice Côte d'Azur livre les premiers résultats de l'enquête, ce jeudi 14 janvier 2021 : « *La décision d'un couvre-feu a été dictée par une recrudescence des contaminations et répond à une urgence sanitaire. Il ne m'appartient pas de juger de la pertinence de cette nouvelle mesure. En revanche, l'impact économique est déjà évident puisque près de 59% des entreprises (commerces, restaurants et services), accusent une perte de chiffre d'affaires de +25%, et même +50% pour 1/4 d'entre eux. Deux heures d'ouverture en moins ont un impact très fort. Ce constat est encore plus marqué pour le secteur de la restauration : 2/3 des restaurateurs déplorent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50%. Le couvre-feu contraint tous les commerces, tous secteurs confondus, à envisager un recours au temps partiel dans 42% des cas. Face à cette situation, la CCI Nice Côte d'Azur est l'interlocuteur privilégié pour trouver la bonne information et pour guider les entreprises dans les démarches administratives via le guichet unique.* »

Contacts presse :

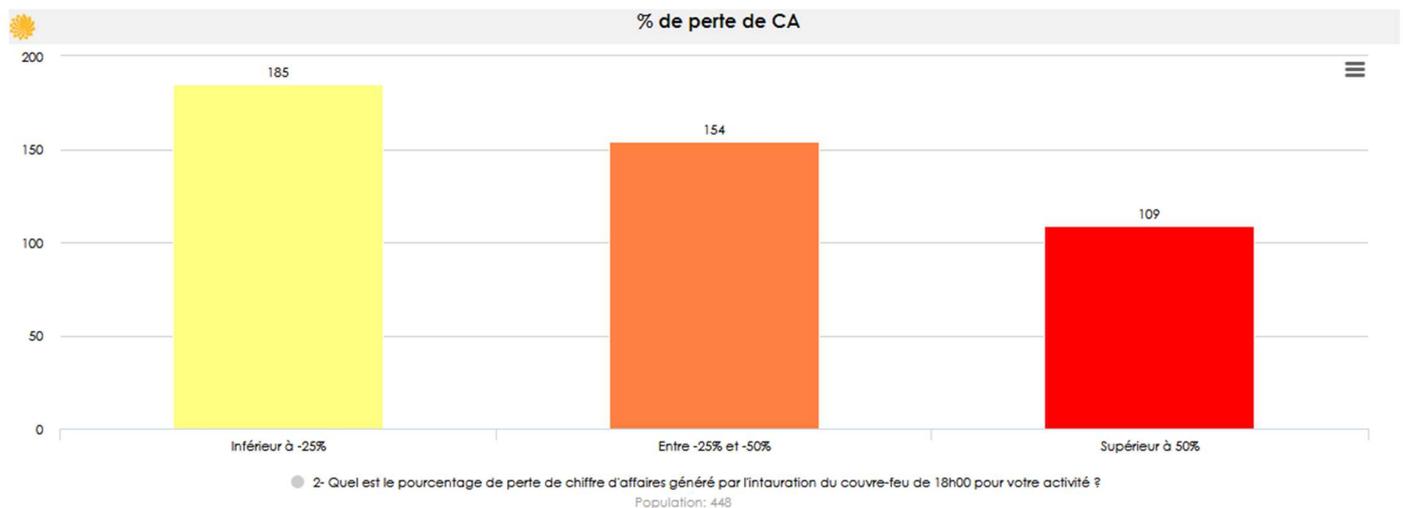
Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr

Bilan de l'enquête flash couvre-feu au 14.01.2021

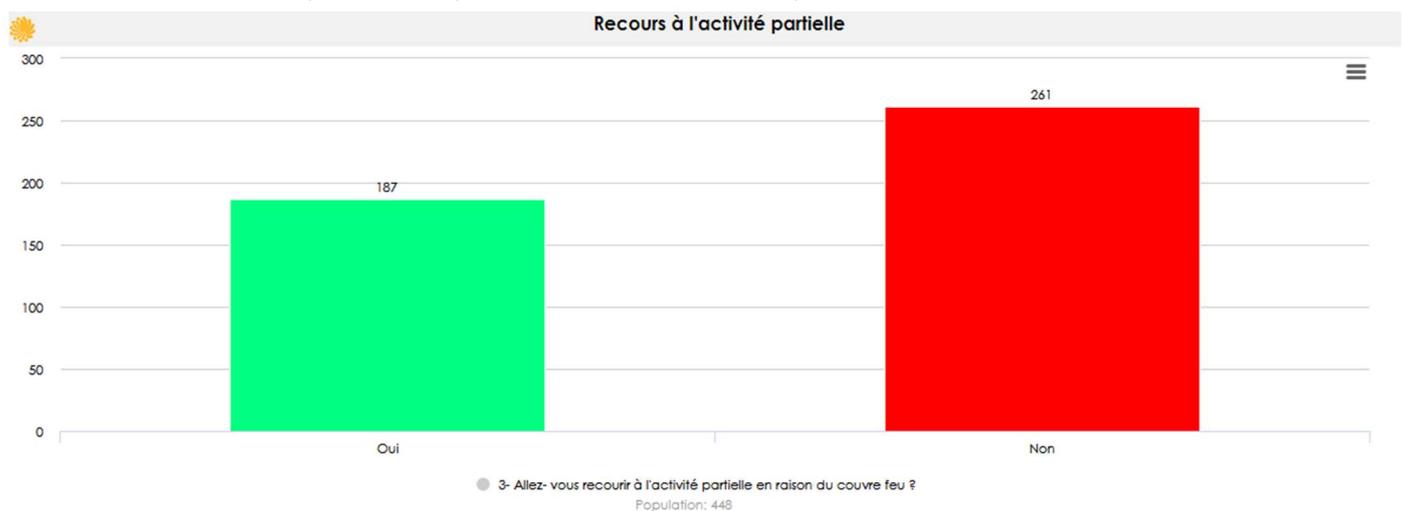


78% des retours proviennent des commerçants avec une large proportion de commerces sur Nice, Antibes et Cannes.



Tous secteurs confondus, près de 59% des entreprises affichent une baisse de chiffre d'affaires de + 25%.

2/3 des restaurateurs déplorent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50%.

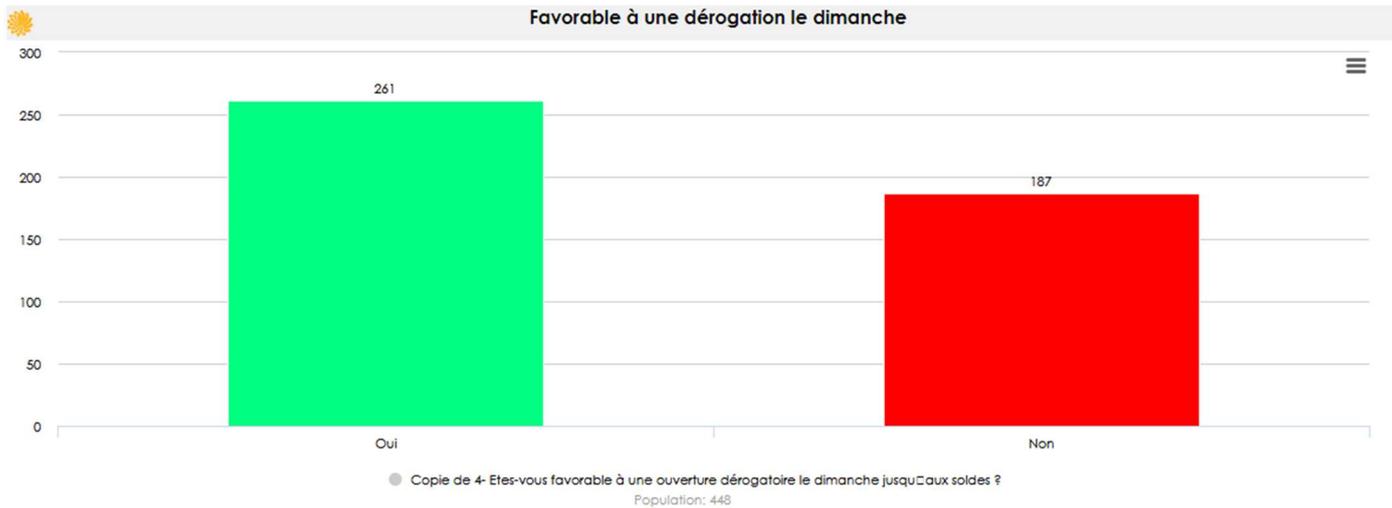


Le recours à l'activité partielle est déjà envisagé par 42% des entreprises. Si le commerce ne prévoit pas d'y recourir dans 62.5% des cas, la restauration l'envisage a contrario à 72%.

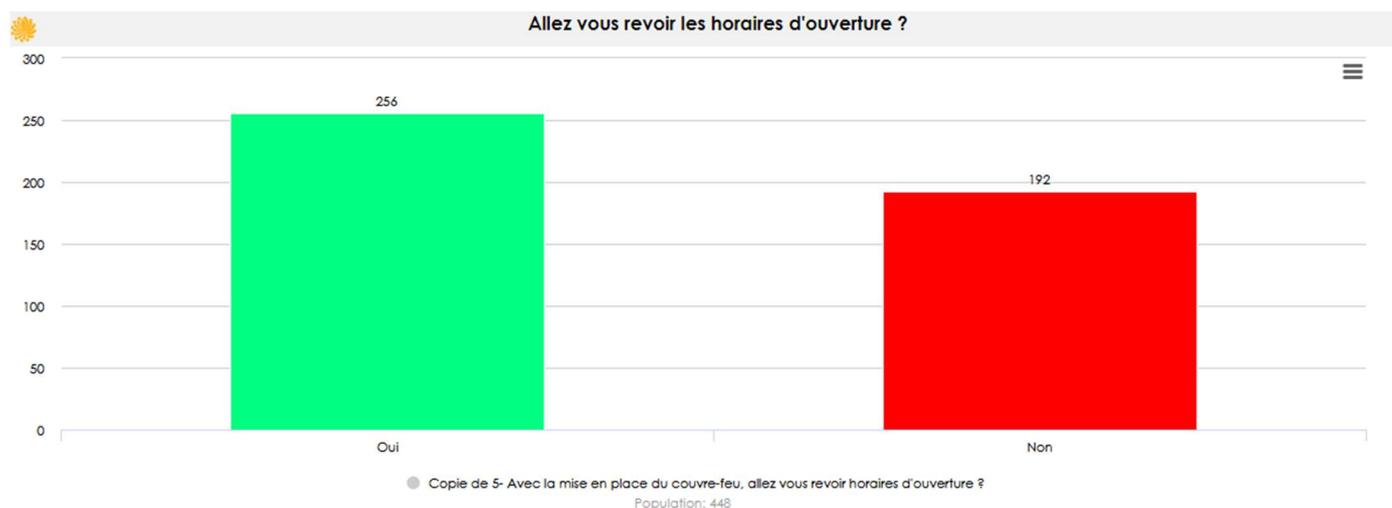
Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr

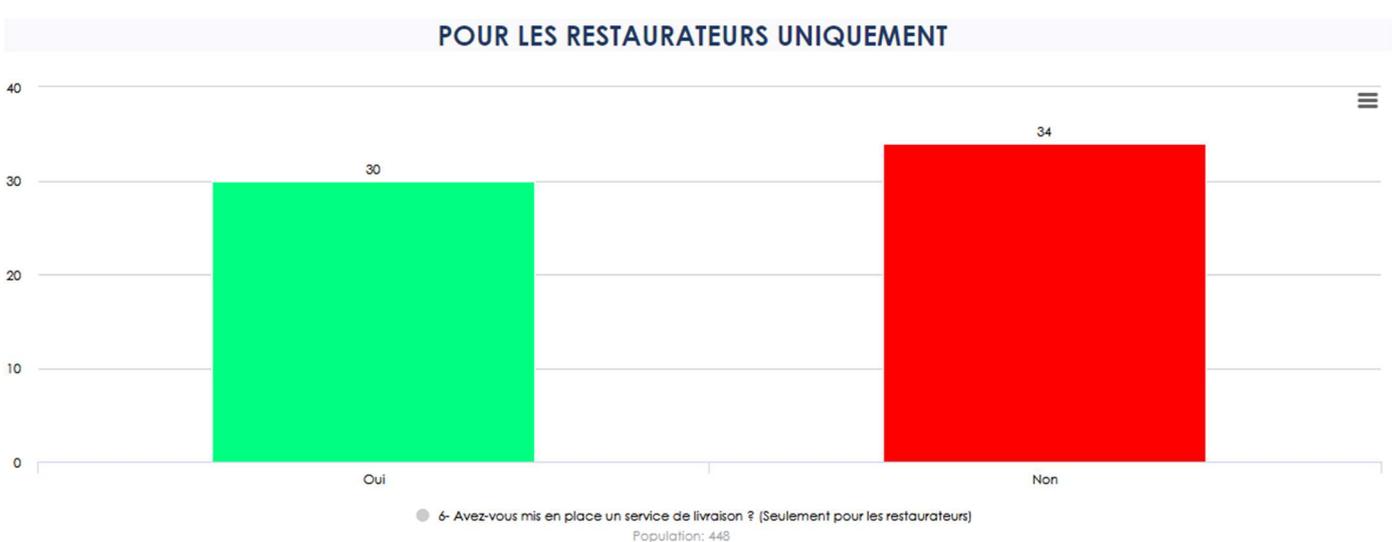


Près de 58% des entreprises appellent une ouverture dérogatoire le dimanche afin de pouvoir compenser leur perte de chiffre d'affaires.



57% des entreprises se sont adaptées en proposant de nouveaux horaires d'ouverture, avec plus d'amplitude. Près de 30% sont maintenant ouverts entre midi et deux heures.

Focus Restauration :

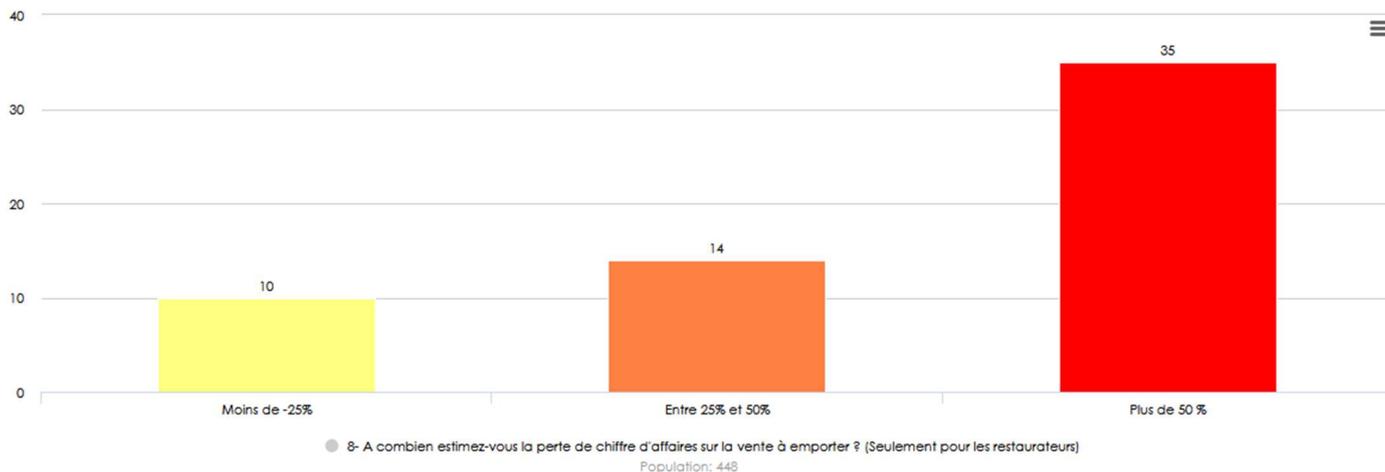


53% des restaurants n'ont pas mis en place un service de livraison contre 47%. La perte de marge induite sur le chiffre d'affaires est un frein : 73% des restaurateurs évaluent cette perte à plus de 30%.

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr



Près de 60 % des restaurateurs affichent une perte de chiffre d'affaires sur la vente à emporter supérieure à 50%.

Un guichet Unique et 3 clés d'entrée à disposition

Pour rappel, la CCI Nice Côte d'Azur maintient le dispositif d'urgence mis en place avec un guichet unique pour faciliter les démarches des entreprises impactées par la crise sanitaire.

Trois points d'accès sont possibles :

Mail : allocci@cote-azur.cci.fr

N° de téléphone dédié : **Tel. 04 93 13 75 73**

Site internet : www.cote-azur.cci.fr

Présents sur le terrain et à l'écoute des entreprises, des référents dédiés ont été désignés par secteur d'activité afin d'orienter les entreprises.

La CCI Nice Côte d'Azur assure une veille journalière afin de diffuser largement les dispositifs mis en place pour soutenir et accompagner les entreprises fragilisées. Un guide des dispositifs à destination des PME TPE est disponible en ligne sur <https://www.cote-azur.cci.fr/coronavirus-covid-19-toutes-les-aides-en-vigueur/>

Contacts presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T.04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr